

# PARIS-CANADA

Organe Bi-Mensuel des Intérêts Canadiens et Français

## FRANCE

ABONNEMENTS : Un an..... 10 fr.

Les Annonces et Réclames sont reçues  
au Bureau du Journal.

ANNONCES, la ligne.....  
RÉCLAMES, — .....  
FAITS-DIVERS, — .....

Directeur : HECTOR FABRE

BUREAUX :

10, Rue de Rome, 10 — PARIS (8<sup>e</sup>)

## CANADA

ABONNEMENTS : Un an..... \$ 2

CODES :

Atlantic Cable Directory  
A. B. C. et WESTERN UNION TELEGRAPHIC

Adresse Télégraphique : STADACONA-PARIS  
Téléphone : 218-03

## SOMMAIRE

Au Jour le Jour..... HECTOR FABRE.  
Rapport de M. Siegfried.  
Le vote du Traité.  
Les Canadiens à Paris.  
Colonisation.

## AU JOUR LE JOUR

Nous lisons dans le *Times* :

Un passage du discours d'homme d'Etat, prononcé par M. Lemieux devant le Parlement canadien en rendant compte de sa mission au Japon, doit soulever un tressaillement d'aise par tout l'Empire. Après avoir envisagé l'affaire à un point de vue canadien et avoir fait ressortir de quelle façon, complète et franche, les difficultés particulières qu'elle présentait ont été résolues par le baron Hayashi, il en a embrassé un instant tous les aspects, ce qui a bien montré qu'il avait le juste sentiment de la solidarité qui lie toute la nation britannique dans ses relations avec les autres Etats.

« L'exclusion des immigrants japonais, a-t-il dit, serait une violation du traité d'alliance contracté entre la Métropole et le Japon. Nous ne saurions honnêtement demander à la puissance naissante de l'Est, l'ami et l'allié de la Grande-Bretagne, de flétrir ses nationaux comme race inférieure, ce qu'elle n'est pas. »

Certes, les négociations touchaient à une matière importante et délicate, mais la chose même tombait en second plan lorsqu'on la comparait au principe énoncé par M. Lemieux dans ce passage de son discours. Car, si ce serait ingratitude à nous d'oublier le concours que nos colonies nous ont souvent prêté, d'autre part dans des problèmes du genre de celui de l'immigration, qui les touchent de si près, on ne saurait nier qu'elles ont montré parfois une tendance à les considérer comme étant leur propre affaire et sans s'arrêter aux considérations d'ordre général. De fait, il est fort naturel qu'une colonie, avant de se faire bien sa place dans le monde et encore incertaine de sa destinée, ne s'arrête point à une vue générale des choses. Mais le Canada est maintenant une nation faite, qui peut s'adresser aux autres nations

du monde d'une voix assurée et sur un pied d'égalité. Il faut donc noter, comme un symptôme heureux de son sentiment de dignité et de son sens de la réalité des choses, qu'elle commence ainsi sa carrière de facteur distinct dans le monde en reconnaissant que sa force et son honneur sont liés à l'honneur et à la force de la Métropole.

Ce langage du grand journal londonien est suggestif. Il s'y montre très touché de l'attitude prise par le gouvernement Canadien à l'égard du Japon. S'attendait-il donc à autre chose ? On ne saurait le croire ; mais tout de même la correction de notre conduite et de notre langage l'impressionne vivement.

Ce qu'il faut admirer avant tout, pour rendre au *Times* sa politesse, c'est la confiance de l'Angleterre en ses colonies.

L'exemple qui nous vient à cette heure du fait de la parfaite conformité de nos pensées sera toujours suivi, espérons-le. L'affaire japonaise n'est qu'un début ; nous entrons dans le courant mondial, et de plus en plus la Métropole trouvera l'occasion de nous prêter sa signature pour les traités arrêtés en principe par nous. C'est à nous à observer les règles auxquelles M. Lemieux n'a pas failli et qui lui méritent de si justes éloges. Il y aurait, on le sent bien, quelques hasards à trop nous prévaloir des droits qu'on nous concède si libéralement, à marcher sans dire gare dans la voie qu'on nous ouvre. Il faut savoir mesurer notre pas sur celui de l'Angleterre ; et comme M. Lemieux l'a fait au Japon, prendre conseil de sa vieille expérience ; tout d'abord parce que nous ne saurions oublier que nous engageons sa responsabilité avec la nôtre et que le poids des événements retomberait sur elle. Il ne serait ni de notre dignité, ni de notre intérêt, d'encourir des risques que nous lui ferions ainsi partager.

A nous former sur un pareil modèle, la prudence nous invite et le succès nous attend. C'est à ce point de vue que le langage du *Times* est instructif autant que flatteur, et que les négociations avec le Japon dépassent la portée de l'incident qui en a été la cause.

Hector FABRE

## Rapport de M. Siegfried

La Commission des douanes chargée d'examiner le traité franco-canadien se compose de :

MM. L.-L. Klotz, *président* ; Siegfried, Jean Morel (Loire), Thierry, Bourrat, Georges Gérald, *vice-présidents* ; Rajon, Cadenat, Bourély, Fleurent, Camuzet, *secrétaires* ; Albert Sarraut, Bouctot, Chanal, le comte du Périer de Larsan, Peureux, Roch, Haguénin, Capéran, Jules Roche, Réville, Henri Boucher, Armez, Fernand David, Plichon, Razimbaud, Rose, Magniaudé, Jules Mercier, Pozzi, Périer (Saône-et-Loire), Pradet-Balade, Pasqual.

La Commission a choisi comme rapporteur M. Jules Siegfried, ancien ministre, député du Havre. Nous détachons du très important rapport qu'il a préparé et qui a été distribué aux députés, les deux chapitres qui concernent la *situation générale du Canada et les relations commerciales franco-canadiennes*.

On lira avec grand intérêt, au Canada comme en France, ces considérations de haute portée où l'on reconnaît la compétence de l'ancien ministre du commerce, sa connaissance parfaite des choses canadiennes. Tous seront sensibles au soin qu'a mis M. Siegfried de mettre en pleine valeur la situation économique du Canada, que personne n'était plus à même que lui de faire connaître à ses collègues, avec autant d'exactitude et de bienveillance.

### Situation générale du Canada

Messieurs,

Le Canada, longtemps et injustement méconnu parmi nous, se révèle depuis quelques années comme un pays de richesse admirable et d'imposant avenir. Si l'imprévoyance de ceux qui parlaient au XVIII<sup>e</sup> siècle de « quelques arpents de neige » pouvait contempler ce qu'est aujourd'hui devenue notre ancienne colonie, elle reconnaîtrait que le Canada ne le cède en rien aux plus belles possessions de l'Angie-

terre, qu'il est devenu une nation se gouvernant elle-même, vivant et s'enrichissant non seulement de l'activité de ses habitants, mais de l'abondance incomparable de ses produits naturels.

La superficie du Canada est de 6.242.623 kilomètres carrés. Mais on aurait tort de croire que l'ensemble de ces territoires soit composé de terres hyperboréennes à peine cultivables et accessibles seulement à la hardiesse des pionniers et des chasseurs. Tout le long de la frontière américaine une bande admirable de sol peut être comparée, sans aucun désavantage, aux Etats voisins des Etats-Unis. Le Manitoba, les anciens territoires du Nord-Ouest (aujourd'hui divisés en provinces), la Colombie britannique ne le cèdent en rien au Wisconsin, au Minnesota, au Montana, au Dakota, au Washington. Soit comme richesses minières, soit comme capacité de production de blé, soit comme élevage, les provinces qui sont au nord de la frontière ne sont nullement inférieures aux provinces du Sud. Il faut toujours, lorsqu'on parle du Canada et de son avenir, mentionner cet immense arrière-pays de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Pacifique, qui réserve au développement canadien d'admirables possibilités.

Parlons maintenant (car il s'agit ici non plus seulement de l'avenir mais du présent) des provinces canadiennes de l'Est. Québec, Ontario, les provinces de la côte atlantique sont mises en valeur depuis des siècles. La riche vallée du Saint-Laurent contient une population déjà ancienne, où la race française est représentée par près de 1.800.000 habitants, parlant notre langue, ayant nos mœurs et conservant, après 150 ans de séparation, le respect de la France et l'amour de nos traditions communes. C'est donc un vieux pays que le Canada de l'Est. Ses richesses naturelles et minières commencent à être exploitées, mais contiennent des réserves qui ne sont pas près d'être épuisées et qui ne sont même pas entièrement connues. Une race importante de paysans cultive la terre, exploite les forêts, tandis que l'industrie, à l'imitation des Etats-Unis, se développe chaque jour davantage.

Il ne faut jamais oublier, en effet, que le voisinage de la grande République américaine est pour le Canada un stimulant merveilleux. L'exemple d'une activité prodigieuse, le contact perpétuel avec des hommes hardis et puissants, l'appui de capitaux importants et sans cesse prêts à s'exposer pour créer de la richesse, voilà pour le Canada une cause d'entraînement, d'initiative, de force qui ne saurait être exagérée. Si l'Angleterre reste politiquement la mère-patrie, loyalement aimée et fidèlement respectée, le peuple américain est comme un frère aîné dont la vie débordante est contagieuse.

Depuis un quart de siècle cette influence s'est sans cesse accrue et le Canada a marché à pas de géants. Quelques chiffres en seront la preuve.

La population du Dominion s'élève en 1906 à 6.440.000 habitants. Mais ce chiffre, relativement faible encore, s'accroît chaque année, en outre des naissances, par l'afflux régulier d'environ 150.000 immigrants, tandis qu'une perte, cruelle pour le Canada, l'émigration des Français Canadiens en Nouvelle-Angleterre, lui a déjà enlevé près d'un million d'habitants, aujourd'hui établis dans le Maine, le Massachusetts, le New-Hampshire, etc. Cette question de la population est la première préoccupation du Gouvernement canadien, qui, sachant qu'on ne colonise pas sans hommes, fait tous ses efforts pour attirer d'Europe et pour installer dans l'immense Nord-Ouest des immigrants, de l'espèce qu'on appelle dans les colonies anglaises des « immigrants désirables ». Mentionnons encore une autre source d'immigration qui donne au Canada depuis quelques années des éléments excellents : l'immigration de cultivateurs américains de l'Ouest, qui après avoir revendu avec bénéfices leurs terres du Dakota, du Kansas ou du Missouri, rachètent — par une sorte d'arbitrage — des terres canadiennes à meilleur marché, pour les mettre en valeur avec l'expérience et la confiance acquises sur un autre terrain.

Si le cultivateur est attiré au Canada par

l'appât des terres à mettre en valeur, le capitaliste y trouve tout ce qui peut tenter son esprit d'entreprises. Les mines, les chemins de fer à établir, les industries à créer, ont déjà attiré au Canada de nombreux capitaux et l'œuvre accomplie mérite d'être résumée par quelques chiffres.

Les lignes de chemins de fer en exploitation au Canada ont une longueur totale de 33.145 kilomètres. 715 kilomètres sont en construction, non compris le second transcontinental qui à lui seul couvrira 6.000 kilomètres. On connaît — nombre de Français en possèdent des actions — la grande entreprise du Chemin de fer Canadien-Pacifique qui relie Halifax à Vancouver et qui a créé vraiment l'unité morale et matérielle de l'immense colonie. Cette œuvre peut lutter de hardiesse, d'utilité, de valeur avec les premiers transpacifiques américains, l'Union Pacific, le Northern-Pacific, le Southern-Pacific.

Il y a trois ans, la coopération du Gouvernement et de l'importante compagnie du *Grand-Trunk*, a entrepris la création d'un second transpacifique — en construction actuellement — qui, parallèlement au Canadien-Pacifique, desservira la zone qui se trouve à deux ou trois cents kilomètres au nord de la frontière américaine, allant d'abord de l'Atlantique à Québec, puis de Québec à Winnipeg, grand centre de l'ouest, enfin à Winnipeg, au Pacifique, à environ cent cinquante kilomètres au nord de Vancouver. Cette seconde ligne, dont certaines parties traversent un pays entièrement neuf, fera œuvre de création et, selon l'habitude américaine, le chemin de fer, au lieu de suivre la vie et le progrès, apportera la vie et le progrès dans des régions encore vierges et pleines de richesses.

La richesse minière est importante. En 1890, les minerais extraits atteignaient 18.072.440 fr. dont 5.743.880 d'or. En 1905, les chiffres sont respectivement de 187 millions et 73 millions. La production des mines de charbon étan en 1874, d'un peu plus d'un million et demi de tonnes. En 1905, le rendement est de 9 millions de tonnes.

Les forêts ont fourni, en 1900, 125 millions de bois. Pour 1906, ce chiffre s'élève à 170 millions de francs. Dès aujourd'hui, dans une Amérique du Nord où la légèreté a gâché la richesse forestière, le Canada apparaît comme la réserve indispensable de l'avenir.

Les récoltes pour 1900 portent sur un million d'hectares, produisant en diverses céréales 12 millions d'hectolitres. Ce chiffre s'élève en 1906 à 72 millions d'hectolitres, avec une superficie de 3 millions d'hectares en pleine exploitation, soit une augmentation de 60 millions d'hectolitres en une période de six années.

La richesse du pays s'est augmentée d'autant. En 1900, la dette publique s'élevait par tête d'habitant à 248 francs. En 1905, elle tombe à 221 francs pour descendre encore en 1906 à 207 francs. Les dépôts dans les caisses d'épargne et les banques étaient en 1880 de 573 millions de francs. En 1906, ce chiffre passe à 3.908.260.000 francs.

Le commerce extérieur enfin a suivi un progrès parallèle. En 1870, les importations atteignaient le chiffre de 432.500.000 francs, et les exportations 436.500.000 francs pour passer respectivement l'an dernier à 1 milliard 500 millions et 1 milliard 300 millions, soit pour 1906, un total général de 2 milliards 800 millions.

Nous nous trouvons donc en présence d'un pays dont la richesse n'a pas besoin d'être démontrée, et dont l'avenir économique est certain. A nos commerçants d'y nouer, par leur initiative et par leur intelligence, des rapports d'affaires. Néanmoins, c'est au Gouvernement français qu'incombe la tâche d'obtenir du Dominion du Canada, par l'entremise de l'Angleterre, pays suzerain, des conditions de tarif douanier telles que notre commerce s'y puisse développer dans de bonnes conditions de succès. Nous allons résumer la politique douanière du Canada depuis un quart de siècle. Nous verrons ensuite la place particulière que nous, Français, tenons et devons aspirer à tenir dans le commerce d'une nation à laquelle tant de liens et si étroits nous rattachent.

## Relations commerciales Franco-Canadiennes

Il est superflu de rappeler longuement ici les liens spéciaux qui unissent la France et le Canada. Les souvenirs d'un passé déjà lointain sont présents à la mémoire de tous. Si le temps des Champlain et des Montcalm est passé pour toujours, il reste cependant vrai que ces pages admirables de notre histoire coloniale, pages si tristes et parfois si humiliantes, ne se sont pas tournées sans avoir laissé quelque chose à l'avenir. Même aujourd'hui, 150 ans après le funeste traité de Paris, le Français n'est pas un étranger au Canada. Il y retrouve près de 2.000.000 de Canadiens parlant sa langue, imbus de ses traditions d'autrefois, conservant encore mille traits de mœurs de l'ancienne France. Il y retrouve un parlement et un gouvernement où la langue française, restée au même titre que l'anglais, langue légale, résonne sur des lèvres éloquents. Il y retrouve, dans la population, une sympathie sincère et profonde, s'attachant, non peut-être à la domination française qu'on ne regrette pas, mais à la nation française pour laquelle on ressent une affectueuse estime et au peuple français dans lequel on salue un frère, aujourd'hui éloigné, mais nullement oublié et aimé toujours.

Passant de l'ordre du sentiment à l'ordre des choses pratiques, affirmons, sans crainte d'être contredit par personne, que les Français *doivent* entretenir d'étroites relations commerciales avec les Canadiens. Tout les y engage, tout leur facilite la tâche : la langue d'abord, qui est la même ; les habitudes qui ne sont pas devenues très différentes ; la connaissance que les Canadiens ont de la France et l'estime où ils la tiennent ; les relations personnelles, chaque jour plus nombreuses, entre Montréal, Québec, Ottawa et Paris. Les Canadiens doivent donc devenir nos clients, comme nous devons devenir les leurs.

Notons que ce sont des clients excellents. Ils ont assez subi l'influence des Etats-Unis pour se transformer un peu et même beaucoup à leur image. Le Canadien, qui fait des bénéfices, n'est pas de ceux qui cherchent à s'enrichir par l'épargne plus que par l'activité. Malgré les réserves imposantes des banques et des caisses d'épargne, il est notoire que les Canadiens, gagnant beaucoup, dépensent beaucoup. Ils n'aiment pas la privation et, comme les Américains, tiennent à la vie large et consomment davantage, quitte à travailler ensuite davantage pour mettre leurs ressources à la hauteur de leurs dépenses. C'est là toute la psychologie des pays nouveaux et à cet égard les Canadiens, même les Canadiens français, sont devenus les citoyens d'un pays vraiment nouveau.

Il y a donc au Canada des gens qui dépendent. Excellente condition pour ceux qui désirent leur vendre et particulièrement pour nous Français, qui ne sommes pas là-bas des étrangers ordinaires.

Nous avons expliqué plus haut comment la politique canadienne s'était orientée tantôt du côté de l'Angleterre, tantôt du côté des Etats-Unis. Et il est évident que ces deux puissances joueront toujours le rôle essentiel dans les rapports économiques du Dominion : l'Angleterre parce qu'elle est suzeraine, parce qu'elle donne sans compter ses capitaux et ses hommes ; les Etats-Unis parce qu'ils sont des voisins puissants par les richesses à employer et par les énergies à dépenser. Mais, après ces deux nations, nous ne devons laisser à personne la troisième place.

Or, au point de vue économique, nous ne tenons pas encore au Canada la place que nous devrions avoir. Sur un commerce total en 1906 de 2.800.000.000 de fr. la France ne figure que pour 49.000.000 de fr., alors que les Etats-Unis figurent pour 1.015.000.000 de fr., l'Angleterre pour 1.400.000.000 de fr., et l'Allemagne pour 44.500.000 de fr. Nous venons donc au troisième rang, avec un chiffre d'affaires très distancé par les deux premières nations.

Il est vrai que ces statistiques canadiennes ne comptent pas au commerce français tout ce qui lui est dû, l'expédition d'un grand nombre de marchandises se faisant par des lignes de

navigation qui ne sont pas directes. C'est ainsi qu'elles désignent comme de provenance anglaise des articles, pourtant bien français, qui passent par Londres ou Liverpool. Elles font souvent de même pour des produits canadiens qui nous arrivent par l'intermédiaire de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Cependant, même en tenant compte de ce trafic détourné, il faut avouer que notre activité économique au Canada est médiocre.

Les 49.000.000 de francs de nos échanges avec le Canada se décomposent ainsi : 38.500.000 fr. pour les exportations françaises au Canada ; 10.500.000 francs pour les importations canadiennes en France.

Nos exportations comportent principalement des produits chers et de poids légers (livres et papeterie, coton manufacturé, teintures et produits chimiques, articles de Paris, fruits, fourrures préparées, verrerie, ganterie, peaux, métaux travaillés, soieries, vins et spiritueux, lainages). On voit qu'il s'agit, dans cette liste, non de matières premières, mais d'articles essentiellement manufacturés et surtout de goût ou de luxe. C'est dans ce domaine que les Français ont conquis dans le monde leur principale réputation et leurs meilleurs clients.

Les importations canadiennes en France ont un tout autre caractère. Ce sont surtout des matières premières, lourdes, encombrantes et de valeur médiocre : poissons et produits de pêche, bestiaux, machines agricoles, bois, pommes, liqueurs, etc.

Telle est la condition générale de nos échanges avec le Canada. Il n'y a aucune raison pour que ces échanges, encore modestes, ne prennent pas des proportions plus considérables. Il faut pour cela que nos commerçants redoublent d'intelligence, d'initiative, d'énergie. Il faut que le Canada soit de plus en plus connu en France, et la France — la vraie France — de plus en plus connue au Canada.

## LE VOTE DU TRAITÉ

La discussion du rapport de M. Siegfried à la Chambre des députés est venue dès le début de la séance du 6 février. Afin de supprimer les deuxième et troisième lectures, la déclaration d'urgence a été prononcée.

M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, s'est plaint tout d'abord de cette abréviation des formalités parlementaires :

« Un rapport très intéressant, dit-il, nous a été distribué le 30 janvier dernier. L'inscription de la discussion de ce rapport a été, un soir, fixée en tête de l'ordre du jour de la séance du lendemain, et nous venons d'entendre M. le vice-président de la commission, d'accord avec le gouvernement, demander l'urgence, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un simple projet d'intérêt local.

« Cependant, Messieurs, il s'agit d'une convention de commerce internationale, d'une de ces conventions qui règlent les rapports des Etats entre eux. Vous savez quelle est, de notre temps, l'importance de ces rapports commerciaux : c'est d'eux que résulte la paix entre les nations et quelquefois aussi la guerre. Il est donc de première importance de les examiner et de les peser de façon à s'assurer que des deux côtés l'avantage est égal, que les deux pays n'en retireront que profit et n'y trouveront pas une occasion de querelles.

« Je comprends à merveille la sympathie de M. le rapporteur à l'égard du pays avec lequel il nous propose de conclure un arrangement. Cette sympathie, je la partage. Les rapports entre la France et le Canada ont toujours été, et seront toujours, je l'espère,

empreints de la plus vive cordialité. Nous ne pouvons que nous féliciter en principe de tout ce qui constitue un rapprochement entre les deux pays. Mais ce serait, je crois, faire injure aux Canadiens que de supposer que leur gouvernement ne fait état que de ce sentiment quand il traite avec nous une question d'affaires, et de bonnes affaires pour lui. Au reste, les bons comptes ne font-ils pas les bons amis ?

« Plaçons-nous donc avant tout au point de vue utilitaire pour apprécier cette convention.

« D'après le rapport, très intéressant, je le répète, qui nous a été distribué, il n'y aurait que des éloges à en faire. Ces éloges me paraissent devoir être mitigés de quelques réserves.

« Et ici, mon cher rapporteur, permettez-moi d'observer que peut-être n'êtes-vous pas très bon juge. Sans doute, votre compétence dans les affaires vous permet de parler en connaissance de cause. Mais je me rappelle toujours, un peu malgré moi, que vous êtes aussi le représentant d'un grand port de commerce. Or, l'intérêt des grands ports consiste dans les échanges ; et j'imagine, à tort ou à raison, que vous êtes toujours porté à penser que tout va bien du moment qu'une convention, destinée à accroître les échanges entre les pays peut être signée. Le nôtre, dans son ensemble, est moins libre-échangiste que vous et que le port du Havre, et cela pour cause, malheureusement.

Après avoir fait à M. Siegfried, le reproche d'être orfèvre, c'est-à-dire représentant du Havre, M. Lefas après son exposé des principes et une habile transition, ne craint pas lui-même de se montrer cordonnier ; il représente, en effet, la ville de Fougères, renommée par son industrie de la chaussure que des grèves retentissantes et prolongées ont quelque peu compromise :

« Vous avez fait ressortir, monsieur le rapporteur, le faible chiffre des importations du Canada en France, et surtout de l'importation des produits manufacturés dans les dernières années. Mais, précisément, ce que le Canada veut aujourd'hui, c'est développer l'exportation de ses produits. La convention qu'il vous propose de conclure et qui nous liera à lui pour dix ans, est de sa part, une convention politique de longue vue, destinée à couvrir et à soutenir pendant ces dix années l'exportation des nombreux produits industriels que dès maintenant le Canada est en mesure de fabriquer.

« Cette convention est donc, de sa part, un acte de politique très sage. Mais notre politique, à nous, en concluant cet accord, a-t-elle aussi bien prévu l'avenir ?

« Pour vous donner un exemple du contraire, je vous demande la permission d'examiner à ce point de vue un cas spécial, que j'emprunte à la page 13 du rapport de M. Siegfried et aux pages 19 et 28 des tableaux annexés à la convention. Il s'agit de notre fabrication de chaussures.

« Vous savez, messieurs, que cette branche de notre industrie est particulièrement éprouvée aujourd'hui. Elle est éprouvée en grande partie par le jeu de la concurrence extérieure, qui nous a fermé les marchés étrangers, et par l'abaissement excessif de nos tarifs de douanes qui nous permettent difficilement de lutter contre l'importation même des articles étrangers sur notre marché. »

M. Emmanuel Brousse, député du Midi, ne trouve pas suffisant l'abaissement du droit sur les vins :

« Mon honorable collègue, M. Lefas, a dit que nos exportations de vins seront favorisées par la convention franco-canadienne. Notre production vinicole n'est pas complètement satisfaite ; il s'en faut. C'est précisément pour ce motif que je suis à la tribune. M. Lefas se plaint qu'une paire de bottines de 20 fr. soit frappée d'un droit de douane de 4 fr. Mais les vins ont à supporter des droits de douane beaucoup plus considérables, presque prohibitifs, bien qu'ils bénéficient dans la nouvelle convention franco-canadienne du tableau C, c'est-à-dire du tarif préférentiel. Les vins au-dessous de 11 degrés 6, devront payer 16 fr. 50 par hectolitre, c'est-à-dire qu'un vin du midi, qui se vend de 10 à 12 fr. l'hectolitre devra payer 16 fr. 50 de droits de douane à son entrée au Canada.

« Je me hâte de reconnaître que les vins au-dessous de 11 degrés 6 bénéficieront d'un dégrèvement de 10 fr. par rapport au régime antérieur et je m'en réjouis. Néanmoins le tarif proposé est encore excessif puisqu'il dépasse de plus d'un tiers la valeur de la marchandise. (*Très bien ! très bien !*)

« Les vins de 11 degrés 6 à 13 degrés 3 seront frappés d'un droit de 22 fr. par hectolitre, alors que jusqu'à présent ils étaient frappés d'un droit de 26 fr. 50. On accorde donc à ces vins un dégrèvement de 4 fr. 50. Mais les vins au-dessus de 13 degrés 3 et jusqu'à 15 degrés auront à supporter un droit de douane de 28 fr. 50, alors que le droit actuel n'est que de 26 fr. 50. Il y aura donc de ce fait une augmentation de 2 fr. par hectolitre pour les vins non mousseux pesant de 13 degrés 3 à 15 degrés. »

Le président de la commission des douanes, M. Klotz, répond aux deux orateurs précédents :

« Nous n'avons pas innové en ce qui concerne cet article. La convention de 1893 a concédé à ce sujet au Canada le tarif minimum ; et cependant le Canada n'exporte en France que 6.000 fr. de chaussures par an.

« Quant à l'observation de M. Brousse — et s'il insistait, M. le rapporteur pourrait, avec toute son autorité, lui répondre à loisir — il me suffira de faire remarquer à notre collègue qu'il y a, dans l'exposé des motifs du projet de loi déposé par le gouvernement, une faute d'impression qui a pu provoquer son intervention.

« M. CHAPSAL, directeur des affaires commerciales et industrielles, commissaire du Gouvernement. C'est exact.

« M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. M. Brousse a lu 26 fr. 50 l'hectolitre — régime actuel — et ensuite 28 fr. — régime nouveau. Il faut lire 28 fr 50 partout. Vous en avez la preuve par la lecture complète du paragraphe 3 :

« 3° Au-dessus de 13 degrés 3 et jusqu'à 15 degrés à l'alcoomètre centésimal, ils continueront à payer le droit actuellement perçu, c'est-à-dire 28 fr. 50 par hectolitre. »

C'est donc non un droit relevé, mais bien le droit actuellement perçu qui doit continuer à jouer.

Je demande à la Chambre de ratifier cette convention. La commission des douanes est à son sujet entièrement d'accord avec le gouvernement.

Nous sommes très heureux de voir le Canada resserrer avec notre pays des relations que nos traditions et nos souvenirs rendent entre toutes précieuses. (*Très bien, très bien !*)

M. Siegfried a clos la discussion en ces termes éloquentes et précis :

M. JULES SIEGFRIED, *rapporteur*. Messieurs, les rôles ont été un peu intervertis.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. Je m'en excuse.

M. LE RAPPORTEUR. M. le président de la commission a bien voulu me remplacer et il a parlé, un moment, au nom du rapporteur ; permettez-moi alors, un moment de parler en son nom et de vous dire que la commission des douanes a considéré que cette convention était très intéressante et en somme favorable à la France. Nous avons à faire à un pays nouveau, qui a déjà six millions d'habitants dont deux millions sont de véritables français et parlent notre langue. Nous avons donc là des consommateurs nombreux qui ne demandent qu'à développer leurs relations avec la France parce qu'ils ont conservé des sentiments d'amitié et d'affection pour leur pays d'origine. (*Très bien ! très bien !*)

Jusqu'à présent nous ne faisons que 50.000.000 d'affaires avec le Canada ; les Etats-Unis y font un milliard d'affaires et l'Angleterre un milliard et demi. Notre industrie nationale a donc de la marge et elle pourra trouver au Canada de nombreux consommateurs. La Convention qui vous est soumise vous concède certains avantages qui ne sont peut-être pas aussi considérables que nous le voudrions, mais qui s'élèvent entre 2 1/2 et 7 1/2 p. 100 en ce qui concerne les 98 articles du tableau B et beaucoup plus sur les 12 articles du tableau C.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

« *Article unique*. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et s'il y a lieu, à faire exécuter la convention de commerce entre la France et le Canada signée à Paris le 19 septembre 1907.

« Une copie de ce document demeurera annexée à la présente loi. »

L'article unique, mis aux voix, est adopté.

## LES CANADIENS à PARIS

Commissariat-Général du Gouvernement du Canada à Paris (8<sup>e</sup>), 10, rue de Rome (au premier à droite).

Adresse Télégraphique : Stadacona-Paris.  
Téléphone : 218 03.

Inscrits au Commissariat-Général du Gouvernement du Canada à Paris, 10, rue de Rome :

Mlle Ruth Stevenson, Montréal. 8, rue Denis-Neuilly.

Mlle Margaret Greenshields, Montréal. 8, rue Denis-Neuilly.

C<sup>1</sup><sup>re</sup> et C<sup>1</sup><sup>55</sup><sup>2</sup> des Etangs, Montréal. 19, avenue de Friedland.

M. René Lemarchand, Edmonton. 334, rue Saint-Honoré.

Mme René Lemarchand, Edmonton, 334, rue Saint-Honoré.

F.-H.-P. Carpentier, Grand-Hôtel.

M. A. Dumani, Montréal. Grand-Hôtel.

M. Hird, Montréal. Hôtel Chatham.

M. Louis A. Cadieux, Montréal. Hôtel Cornelle.

M. et Mme D.-M. Quinn, Montréal.

D<sup>r</sup> T.-A. Brisson, Montréal. 10, rue du Jour.

M. Jean Fecteau, Trenton. 10, rue du Jour.

M. O. Robitaille, Montréal. 10, rue du Jour.

M. Victor Derome, Québec. 74, rue de Provence.

M. Eug. Dorval, Québec. 74, rue de Provence.

D<sup>r</sup> A. Lassalle, Montréal. Hôtel Bellevue.

D<sup>r</sup> Geo. Dupont, Montréal. Hôtel Bellevue.

M. J.-B. Jacques. Hôtel Windsor.

D<sup>r</sup> W. Gale, Québec. Hôtel Windsor.

D<sup>r</sup> E. Goldswoithy Gale, Québec. Hôtel Windsor.

M. l'abbé J.-B. Martel, Chicoutimi. Hôtel du Louvre.

M. l'abbé. Eug. Lapointe, Chicoutimi. Hôtel du Louvre.

M. J.-E. Cloutier, Chicoutimi. Hôtel du Louvre.

Mme J.-E. Cloutier, Chicoutimi. Hôtel du Louvre.

M. et Mme Louis Coste, Ottawa. Hôtel Regina.

M. Ed. Parent, Saint-Jean-Baptiste. 10, rue du Jour.

Au restaurant des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Emile Bertin, membre de l'Institut, quelques amis se réunissaient pour offrir au docteur Alphonse Daudelin, un dîner intime à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

C'était une fête toute intime et canadienne ; c'était aussi un tribut d'estime à l'un des nôtres dont le talent et les qualités de cœur mis au service de la République américaine à l'Exposition de Bordeaux, avaient attiré les regards de la République française qui vient d'attacher sur sa poitrine la croix d'honneur bien gagnée, la croix des laborieux.

M. Hector Fabre et M. le juge Dugas, de passage à Paris, dans l'impossibilité de se joindre à nous, avaient fait parvenir à M. Daudelin leurs excuses y joignant leurs souhaits et de chaudes félicitations.

Le docteur Le Cavelier, l'âme dirigeante de ces intimes agapes, présenta la santé du docteur Daudelin qui sut répondre en termes choisis et délicats, rappelant qu'il était fier de son titre de Canadien, fier des services rendus à la République américaine et fier de l'accueil reçu en France.

D'autres toasts furent portés par MM. Bertin, Morice, Thomas Côté, J. O. Fournier, Péricard et Arthur Geoffrion.

Aux souvenirs évoqués de France et d'Amérique, les orateurs surent mêler heureusement et à bon droit ceux du Canada, la patrie absente mais inoubliée.

Etaient présents : MM. Daudelin, Bertin, D<sup>r</sup> Le Cavelier, Ch. Dion, W. J. Wilson, Péricard, D<sup>r</sup> Ethier, J. O. Fournier, D<sup>r</sup> Ostiguy, D<sup>r</sup> Thibault, Thomas Côté, D<sup>r</sup> Brisson, O. Robitaille, J. E. M. Robert, L. Théo. Dubé, D<sup>r</sup> Taupier, D<sup>r</sup> Poirier, D<sup>r</sup> Mireault, D<sup>r</sup> Latreille, D<sup>r</sup> Lafrance, Zeph. Hébert, N. Lavoie, et autres.

GEOFF.

## LA « BOUCANE »

Joyeuse assemblée des Canadiens à Paris, sous la présidence du docteur Poirier, mardi 4 février, au café Voltaire, place de l'Odéon. Etaient présents : le D<sup>r</sup> A. Poirier, M. L. Theo. Dubé, D<sup>r</sup> G. Archambault, D<sup>r</sup> A. Mireault, D<sup>r</sup> Z.-H. Ethier, D<sup>r</sup> G. Le Cavelier, D<sup>r</sup> T.-A. Brisson, M. W.-J. Wilson, M. E.-A. Ouimet, D<sup>r</sup> J.-O. Lachapelle, D<sup>r</sup> Ach. Paquet, D<sup>r</sup> E.-M.A. Savard, D<sup>r</sup> Z. Thibault, D<sup>r</sup> Arthur Robichon, D<sup>r</sup> Edg. Couillard, M. Henri Hébert, M. Geo.-H. Duquet, M. Arthur Geoffrion, M. Osias Robitaille, M. John Fecteau, M. Ed. Parent, M. Wilfrid Dagenais, M. N. Lavoie, D<sup>r</sup> Paul Ostiguy, M. Leonard La France.

Il s'agissait d'élire les officiers pour l'année courante ; les officiers suivant ont été élus à l'unanimité et au milieu d'applaudissements prolongés :

Président : M. Arthur Geoffrion, avocat ; 1<sup>er</sup> vice-président, M. L.-Theo. Dubé ; 2<sup>e</sup> vice-président, M. Leonard La France ; secrétaire, D<sup>r</sup> Paul Ostiguy ; trésorier, M. N. Lavoie, comptable de la Banque nationale de Québec.

Un vote de remerciements fut donné aux officiers sortant de charge ; outre les officiers du comité actuel qui remercièrent les membres de la « Boucane » de l'honneur qu'ils venaient de leur conférer, prirent la parole : MM. le docteur J.-O. Lachapelle, de Dawson ; docteur T.-A. Brisson, de Montréal ; docteur G. Le Cavelier, docteur J.-A. Mireault, M. W.-J. Wilson.

Le champagne fut joyeusement sablé en évoquant les souvenirs du pays, et M. Ouimet se fit applaudir dans de magnifiques chants canadiens.

Il est question qu'une série de conférences sera donnée dans le courant de l'année.

On lit dans le *Soleil* :

M. Arthur Plamondon s'est fait entendre aux Concerts-Touche, dans *les Béatitudes*, du maître César Franck. Nous applaudissons au vif succès remporté par cet artiste qui chanta *Quatrième Béatitude* avec un sentiment très juste du style religieux.

Le *Prologue* lui valut également une ovation de la part du public, ovation à laquelle s'associèrent les musiciens de l'excellent orchestre Touche.

Dans le compte rendu de la fête canadienne du premier de l'an, plusieurs noms ont été omis, entre autres, ceux de M. et Mme Charles Dion, M. Duquet.

## COLONISATION

Nous lisons dans le *Vosgien*, d'Epinal :

Notre ami M. Philippe Buffet vient de faire un voyage d'études au Canada. Il veut bien résumer pour nous l'impression qu'il en a rapportée. On lira avec intérêt ces notes générales sur un grand pays qui conserve encore vivace le souvenir de France et où nos compatriotes sont toujours accueillis avec une préférence marquée.

Depuis vingt ans à peine, le Canada comme terre de colonisation est à l'ordre du jour et

de nouveaux colons y arrivent chaque année de plus en plus nombreux.

Le Canada offre un climat parfaitement sain, froid en hiver, chaud en été, dit-on.

Froid en hiver, s'entend, car à 0° Fahrenheit qui représente 17° centigrades, on ne souffre pas plus qu'à 0° centigrades. *Chaud* en été comme en France. De plus, la terre du Canada est en général d'une richesse extraordinaire et peut produire des rendements rémunérateurs pendant de longues années sans y mettre de fumier.

C'est à tort à mon avis de ne pas l'utiliser, mais comme le disent nombre de colons, « much trouble », trop d'ennuis.

Pour donner une idée de la richesse de la terre, voici l'analyse de l'échantillon de la terre prélevée par moi à la Colonie française de Saint-Hubert (via Whitewood, Sask) et faite au laboratoire de la Société des Agriculteurs de France.

Terre fine .....	89 8
Azote .....	0.3020
Acide phosphorique .....	0.1216
Chaux .....	0.4760
Magnésie .....	0.4000
Potasse .....	0.3825

Cette analyse parle assez par elle-même pour que je ne revienne plus sur ce sujet et je suis sûr qu'elle fait déjà ouvrir les yeux à la plupart des lecteurs qui auraient daigné jeter un coup d'œil sur cet article.

Je pense qu'ils se demandent déjà comment il faut faire pour acquérir de ces terres et à quel prix? Nombreux sont ceux qui se disent de suite: Mais il faut être riche!

Or, la réponse est simple. — Il y a des moyens pour les riches, il y en a pour les pauvres, s'ils sont ouvriers dans le sens propre du mot.

En dehors de son climat superlativement sain, de la qualité de la terre, le Gouvernement canadien offre généreusement à chaque colon qui veut s'établir, une concession gratuite de 64 hectares pour environ 50 francs, que le colon choisit où il veut dans toutes les sections de chaque carré affectées à cet effet par le Gouvernement dans presque toute l'étendue du Canada. — La division des terres admirablement établie permet dans la suite à chaque colon de s'étendre presque comme il l'entend par des acquisitions faites à un taux variant entre 125 et 200 francs l'hectare.

Etant posé que chaque colon arrivant au Canada, peut obtenir une concession du gouvernement, je vais chercher à donner un aperçu de son utilisation telle que je la comprends.

- 1° Pour celui qui n'a rien.
- 2° Pour celui qui a un certain pécule.
- 3° Pour celui qui en a un gros.

Si le gouvernement accorde une concession gratuite à qui veut en prendre, il vous soumet naturellement à quelques obligations, mais combien simples sont-elles!!!

Il suffit d'habiter consécutivement six mois de l'année sur sa concession et ce pendant 3 ans; d'y labourer 2 acres par an, soit 6 acres en 3 ans, soit 30 jours (mesure vosgienne). Donc, prenant un bon ouvrier n'ayant que sa bonne volonté et son énergie, que doit-il faire? — Il doit commencer par travailler pour les autres. — Son travail du reste bien rémunéré n'est pas aussi fatigant qu'en France, et s'il est véritablement bon ouvrier agricole, il trouvera de l'ouvrage et fera même prime sur un ouvrier d'un autre métier.

Des gages (logé et nourri) de 150 à 200 francs par mois peuvent être obtenus (même beaucoup plus à la moisson), mais dans ce sens je ne veux pas dorer la pilule et j'estime qu'il serait plus sage pour un nouvel arrivant de s'engager pour une année à un prix variant de 1.250 à 1.500 francs, ou tout au moins jusqu'aux battages où il peut obtenir entre 10 fr. et 12 fr. 50.

Ceci étant dit, notre homme possédera à l'entrée de l'hiver une somme de 1.000 ou 1.200 francs.

Il peut à ce moment prendre sa concession; coût 10 dollars, environ 50 francs. Avec son reste il peut construire, je ne dis pas un château, mais une maison chaude pour s'abriter et vivre son hiver. Ses six mois d'hiver faits sur son homestead, il retournera travailler

pour les autres, chez les voisins si possible, et s'arrangera avec eux pour cultiver un coin de sa terre. A son travail viendra s'ajouter une partie de sa récolte, l'autre partie étant donnée pour le travail de charrue ou autre. C'est alors qu'il pourra commencer à acheter chevaux ou bœufs et cultiver pour lui-même et ainsi de suite. Petit à petit, l'oiseau fait son nid. Ce sera peut-être long, mais il aura la grande satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès.

Passons au second cas. Le concessionnaire possède un pécule d'une dizaine de mille francs il peut marcher avec cinq mille même, mais alors il faut qu'il agisse avec la plus grande prudence et économie et ne fasse pas construire ainsi que je l'ai malheureusement vu, une maison d'une valeur de plus de la moitié de son capital.

La dépense du matériel absolument complet et neuf, maison, chevaux, instruments, frais d'installation, nourriture pendant la première année et semences, varie entre 12 et 15.000 frs. On n'est pas forcé de faire tout d'un coup.

Le troisième cas concerne celui qui dispose d'un gros capital et qui veut faire de l'élevage en grand. Il prendra un homestead pour y avoir son pied à terre et louera des terrains au gouvernement. C'est encore avec prudence toutefois qu'il doit agir.

Tel est en général ce que l'on peut tirer suivant ses moyens, de la libéralité du gouvernement.

Toutefois il est bon de dire que les terres restant à concéder ne sont pas à proximité du chemin de fer et qu'il faut quelquefois aller se mettre un peu perdu à 30, à 40 ou 50 kilomètres d'une voie ferrée.

J'entends Mesdames vos épouses, Messieurs, pousser de petits cris: mais alors!! et nos enfants. C'est nous qui leur ferons l'école!! Et des églises! nous n'en aurons pas, et je vois d'ici toutes les objections de vos femmes, si mon article vous a déjà mis l'eau à la bouche. Eh bien, des écoles, des églises et des édifices religieux pour toutes les religions, il s'en crée tous les jours. Perdus, vous serez peut-être obligés d'attendre quelque peu, mais enfin! Savoir attendre, c'est être heureux.

Vous ne voulez pas attendre, je vais vous indiquer le moyen. Vous aurez tout de suite ce que vous voulez, mais alors, il nous faudra un peu plus de monnaie.

Je puis vous citer un coin qui s'appelle St-Hubert, situé près de Whitewood, environ à 12 kilomètres, sur la ligne du *Transcontinental*. Ici, ça va mieux! Coin superbe où vous trouverez tout ce qu'il faut: Eglises, écoles, médecins, vétérinaires, boutiques, bouchers, banques. Là, vous pourrez acheter des terres exactement analogues à celles dont j'ai donné l'analyse à un prix variant entre 125 et 200 fr. l'hectare avec des paiements longuement échelonnés, cinq et même 10 ans, intérêt à 6 %.

Bien que j'aie visité tout le Canada, je cite surtout le district de Whitewood; c'est que je l'ai particulièrement étudié et le considère comme étant d'une fertilité incontestable, sans dire pour cela qu'il soit le seul en pareille situation. Ceci est loin de ma pensée.

Tout le monde, me dira-t-on, ne veut pas se lancer dans l'exploitation du blé. On aime faire la culture en petit. Voici au point de vue du jardinage ce qu'en disent deux colons déjà installés depuis longtemps.

« La propriété de M. E. Renoult, un Français des environs de Paris, se trouve entre Whitewood et la mission; un peu plus près de cette dernière. En passant à quelques centaines de mètres, le voyageur n'aperçoit qu'un bosquet d'arbres auprès d'une petite maison blanche au milieu d'une immense plaine et se demande si ce n'est pas une espèce d'oasis comme celles que l'on trouve en Afrique.

La maison est le home de M. E. Renoult; les bosquets d'arbres et le charmant jardin sont le résultat de ses travaux.

Quand il y a bientôt 20 ans, M. Renoult est allé établir son homestead, il n'y avait autre chose que la belle prairie et de petits lacs. Et maintenant, nous voyons là, des arbres qui ont plus de 20 pieds de haut, des arbustes, des légumes et des fleurs de toutes sortes.

M. E. Renoult n'a pas de goût pour la ferme, il préfère faire de l'argent avec ses arbres, ses

fruits, ses légumes et ses fleurs. Qui oserait l'en blâmer? Un peuple bien constitué ne doit pas compter que des fermiers. Pour moi, chaque fois que je visite la petite propriété si bien cultivée que nous appelons château-Renoult, et qui tranche d'une manière si vive sur l'immense plaine, je ne puis m'empêcher de regretter que M. Renoult n'ait eu beaucoup d'imitateurs. Que de beaux bouquets d'arbres on aurait déjà dans nos belles prairies du Nord-Ouest canadien.

Dans ce petit jardin modèle, poussent en bonne harmonie, arbres fruitiers, arbustes, rosiers, légumes et fleurs de toutes espèces.

Les arbres qui font l'ornement de la ville de Whitewood et de quelques maisons privées, à la campagne, sortent des pépinières de M. Renoult.

C'est avec le plus vif intérêt que plusieurs colons suivent les expériences faites par M. Renoult sur la culture des arbres, des légumes et des fleurs.

On trouve dans son jardin des jeunes chênes, frênes, sapins, ormeaux et des érables du Nord.

Les petits fruits, tels que groseilles, cassis, maquereaux et autres ont donné des rendements étonnants. Ce dont M. Renoult est fier surtout, ce sont ses rosiers remontants, qui portent de jolies roses pendant plusieurs semaines. Il aime aussi beaucoup à montrer sa collection variée de fleurs européennes et canadiennes. On trouve encore dans ce jardin quelques greffes d'asperges qui ont donné cette année des tiges d'un pouce de diamètre et en montant à graine ont atteint une hauteur de 6 pieds.

Je crois bien que ses arbres, ses fruits et ses fleurs n'ont pas peu contribué à rendre M. Renoult populaire dans la contrée. Toujours est-il qu'aux dernières élections on l'a choisi pour conseiller de district, distinction des plus méritoires.

Je conseille aux colons français, qui iront dans cette région, le printemps et l'été prochain, de ne pas manquer de visiter le château-Renoult et son homestead. Je crois que c'est unique au Canada.

En résumé le seul but que j'aie cherché à atteindre dans cet article, est d'attirer l'attention des vrais travailleurs agricoles vosgiens sur le Canada qui a déjà séduit pas mal d'entre eux et où ils ont tous réussi, grâce à leur énergie native.

Philippe BUFFET.

## CANADA

(Ancienne Colonie Française)



Deux millions d'habitants parlant notre langue. — Climat salubre. — Terre très fertile. — Récoltes abondantes. — Pêche et chasse libres. — Chemins de fer sil-

donnant toutes les parties du pays. — Vivres meilleur marché qu'en Europe.

**Soixante-quatre hectares de magnifique terre arable** octroyés gratuitement par le Gouvernement à tout colon de 18 ans et plus, ainsi qu'aux veuves ayant des enfants.

Voyage à prix réduit, toujours à la charge du colon. — Emplois procurés à leur arrivée, aux ouvriers agricoles expérimentés, avec gages rémunérateurs.

Les servantes, ainsi que les femmes et les filles de ferme obtiennent facilement des places; la demande est illimitée.

Envoi de brochures et de renseignements officiels gratuits, en s'adressant au **COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CANADA, 10, rue de Rome, à Paris.**

# Crédit Foncier Franco-Canadien

## Prêts Hypothécaires

Société Anonyme Canadienne Fondée le 24 Juillet 1881, durée jusqu'en 1979

**CAPITAL SOCIAL : 25.000.000 de Francs**

divisé en 50.000 actions de 500 francs chacune

**SIÈGE SOCIAL A MONTRÉAL**

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MM. G. Brolemann**, \*, Administrateur du Crédit Lyonnais, *Président Honoraire*.  
**J.-H. Thors**, O. \*, Directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, *Président*.  
**J.-A. Ouimet**, l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour la Province de Québec; Administrateur de la Banque d'Épargne (Montréal), *Vice Président*.  
**Auguste Real Angers**, Membre du Conseil privé, Conseiller du Roi (Montréal).

**MM. Comte I. de Camondo**, O. \*, de la Maison J. Camondo et C<sup>e</sup>, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.  
**P.-A. Chéramy**, ancien Président de la Chambre des Avoués, Avoué honoraire.  
**A. Denfert-Rochereau**, \*, Administrateur de la Société Française de Reports et Dépôts.  
**De Molinari**, \*, Membre correspondant de l'Institut.  
**J.-E. Moret**, \*, Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.  
**E. Persillier-Lachapelle**, M. D. \* (Montréal).

### COMMISSAIRES-CENSEURS

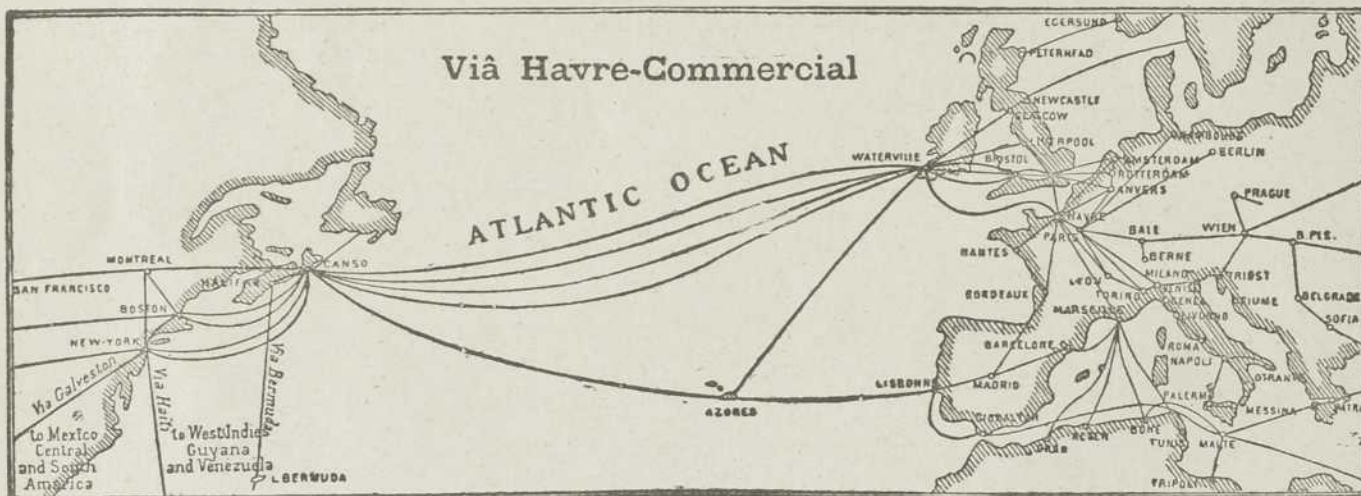
**MM. A. Desjardins** (Montréal).  
**J. Ovide Gravel** (Montréal).  
**Ludovic de la Vallée-Poussin** (Paris).

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

**M. Martial Chevalier**.

### SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE PARIS

**M. Paul Morel**.



### LIGNE ENTÈREMENT SOUS-MARINE DE NEW-YORK EN FRANCE

La seule Compagnie possédant et exploitant cinq câbles transatlantiques entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

La seule Compagnie qui, ayant un point d'atterrissage sur le continent européen, possède aux États-Unis un réseau complet de lignes terrestres.

Communications directes avec le Canada, le Mexique, les Antilles, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud.

BUREAUX A PARIS : { ADMINISTRATION, 9, rue Louis-le-Grand (2°).  
 RENSEIGNEMENTS, 49, avenue de l'Opéra (2°).

— BUREAU DE TRANSMISSION — 112, Boulevard de Strasbourg, au HAVRE —

CE BUREAU EST EN COMMUNICATION :

#### AVEC NEW-YORK

Par deux câbles entièrement sous-marins, ce qui évite les longues lignes aériennes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

#### FILS DIRECTS

De Havre à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Anvers, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, etc.

#### AVEC PARIS

Par un fil spécial aboutissant au Bureau de la Bourse, et par un câble souterrain aboutissant au Bureau-Central

#### FILS DIRECTS

De Paris à Berlin, Cologne, Francfort, Bâle, Berne, Genève, Vienne, Milan, Gênes, Rome, etc.

LES TÉLÉGRAMMES SONT REÇUS DANS TOUS LES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES

À défaut des formules que la Compagnie adresse gratuitement sur demande, prière d'indiquer en marge de la minute la mention non taxée **Via Commercial**.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
 SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 300 MILLIONS  
 SIÈGE SOCIAL : 54 et 56, rue de Provence  
 Succursale Opéra : 1, Rue Halévy. } à Paris.  
 SUCCURSALE : 134, rue Réaumur (Place de la Bourse)  
 6, rue de Sévres

DEPÔTS DE FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 35 mois 3 o/o; de 3 ans à 47 mois 3 1/2 o/o; de 4 à 5 ans 4 o/o net d'impôt et de timbre); — ORDRES DE BOURSE (France et Étranger); — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS; — VENTE AUX GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de fer, Oblig. et Bons à lots, etc.); — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE COUPONS Français et Étrangers; — MISE EN RÈGLE DE TITRES; — AVANCES SUR TITRES; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE; — GARDE DE TITRES; — GARANTIE CONTRE LE REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES TITRES; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étranger; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES; — CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES; — ASSURANCES (Vie, Incendie, Accidents), etc., etc.

#### SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

88 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue; 560 agences en Province; 2 agences à l'Étranger (Londres, 55, Old Broad Street, et St Sébastien (Espagne); correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

CORRESPONDANT EN BELGIQUE :

Société Française de Banque et de Dépôts  
 BRUXELLES, 70, Rue Royale. — ANVERS, 22, Place de Meir.

## GRAND HOTEL CANADIEN ET COLONIAL

26, Rue de St-Petersbourg, PARIS (8), à proximité

de la Gare Saint-Lazare. Téléphone 255-82

(Station Métropolitain : Place Clichy, Rue de Saint-Petersbourg)

**A. BENOIT, Directeur-Gérant**

INSTALLATION MODERNE — PRIX RÉDUITS

Déjeuners et Dîners à Prix fixes (vin compris) et à la Carte

80 Chambres avec tout le confort moderne

**SALONS POUR FAMILLES**

Chambres préconisées par le Touring-Club

**SALLES DE BAINS A TOUS LES ETAGES**

Salons de Correspondance et de Réception

— GRAND GARAGE POUR AUTOMOBILES ET BICYCLETES —

Hôtel s'élevant au milieu d'un grand Jardin

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Recommandé aux Familles et au Clergé

ARRANGEMENT POUR SÉJOUR ET POUR PENSION

## CANADA

Gouvernement de la Province de Québec

# Vastes Territoires

A Coloniser

**RICHER RÉGIONS MINIÈRES & FORESTIÈRES**

DE TOUTES SORTES

TERRES d'une fertilité reconnue, climat sain et favorable à toutes cultures, communications faciles avec les marchés locaux et étrangers.

Les colons agriculteurs peuvent pour QUINZE CENTS FRANCS environ acheter un lot de 40 hectares dont 4 ou 5 en terre défrichée.

Les terres du Gouvernement valent 1 franc à 1 fr. 50 l'acre. Les lots sont de 100 acres environ (40 hectares).

La forêt couvre des millions d'hectares, où l'on trouve, entre autres, du bois propre à la fabrication de la pâte à papier (pulpe), d'une qualité supérieure.

Il y a aussi abondance de MINES dans la Province. On y rencontre l'OR, l'ARGENT, le CUIVRE, le FER (titanique, chromique et magnétique), la plombagine, le mica, l'amiante, le granit de tout genre, le kaolin, le pétrole, etc. Plusieurs mines, en ce qui concerne le cuivre, le fer, la plombagine, le mica et l'amiante sont déjà en exploitation. Les mines de la Beauce, où l'on fait de nouvelles tentatives après une suspension de travaux de plusieurs années, ont déjà donné une douzaine de millions de francs d'or.

La population de la province de Québec est de langue française surtout. Des bureaux et des agents d'immigration reçoivent les immigrants à Québec et à Montréal. Le service des Postes et des Chemins de fer est des plus réguliers et des plus sûrs.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'honorable Commissaire de la Colonisation et des Mines, Québec et Canada.

Et à M. Hector Fabre, Commissaire général du Canada, 10, rue de Rome, à Paris (8<sup>e</sup>).

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : RUE BERGÈRE

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, PARIS

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements; Escompte de Chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traités, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts Hypothécaires Maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons etc.

AGENCES

31 Bureaux de quartier dans Paris

14 Bureaux de banlieue

144 Agences en province

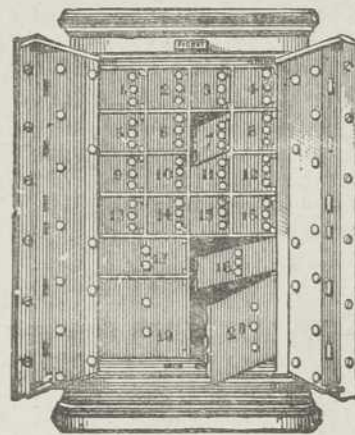
10 Agences dans les colonies et pays de protectorat

15 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, rue Bergère, 2, place de l'Opéra, 147, boulevard Saint-Germain, 49, avenue des Champs-Élysées et dans les principales Agences.

COMPARTIMENTS DEPUIS 5 FR. PAR MOIS



GARANTIE & SÉCURITÉ ABSOLUES

Une clé spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois à 11 mois, 2 0/0 ; de 1 an à 3 ans, 3 0/0.

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des Bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, aux convenances du Déposant. Les Bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES & HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales Villes d'Eaux : Bagnères-de-Luchon, Bayonne, Biarritz, la Bourboule, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Dax, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, le Havre, le Mont-Dore, Monte Carlo, Nice, Ostende, Pau, Royat, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Sébastien, Trouville-Deauville, Tunis, Vichy, etc.; ces Agences traitent toutes les opérations, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des Lettres de Crédit circulaires payables dans le monde entier auprès de ses Agences et Correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salon des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit. Luggage stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office. Letters and parcels received and forwarded.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Paris à Londres, via Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare

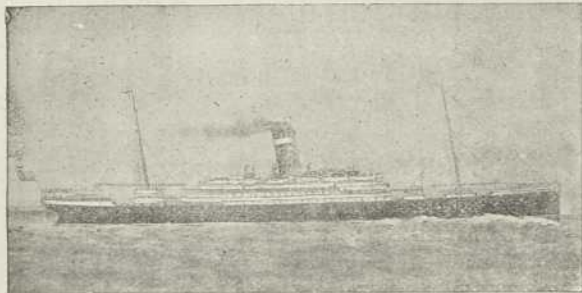
Services rapides de jour et de nuit

Tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) et toute l'année, trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours: 1<sup>re</sup> classe 48 fr. 25, 2<sup>e</sup> classe 35 fr., 3<sup>e</sup> classe 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois: 1<sup>re</sup> classe 82 fr. 75, 2<sup>e</sup> classe 58 fr. 75, 3<sup>e</sup> classe 41 fr. 50.



# Ligne Franco-Canadienne

## “ALLAN”

Nouveau service postal direct et régulier pour Passagers et Marchandises entre  
**LE HAVRE et le CANADA**

(ET VICE-VERSA)

Subventionné par le Gouvernement Canadien

Nouveaux Vapeurs à Turbine et triple hélices de 12.000 tonnes supprimant la trépidation et odeur de machines

### SERVICE du HAVRE sans escale pour Halifax et St-John N. B.

*POMERANIAN*, 15 Février. — 4 Avril 1908.

*SARDINIAN*, 14 Mars 1908.

#### PRIX DE PASSAGE

DEUXIÈME CLASSE : Fr. 225

Enfants de 1 à 12 ans, Fr. 112.50. Nourrissons, Fr. 25

TROISIÈME CLASSE : Fr. 140

Enfants de 1 à 12 ans, Fr. 70. Nourrissons, Fr. 12.50

PARIS au HAVRE: 2<sup>e</sup> Classe, Fr. 17.35. 3<sup>e</sup> Classe, 11.35. Emigrants, 8.50

On vend des billets directs à prix réduits pour tous les points du Canada et des Etats-Unis.

BAGAGES EN FRACHISE : 150 kilos par adulte.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR, 2<sup>e</sup> Classe : Fr. 400.

Les marchandises de toutes classes seront prises à FRET TRÈS MODÉRÉ et par engagement spécial pour QUÉBEC, MONTREAL et tous les points de l'intérieur du Canada, ainsi que pour Chicago, Milwaukee, Minneapolis, Saint-Louis, etc., et des villes de l'Ouest des Etats-Unis.

### SERVICE POSTAL VIA LIVERPOOL

Pour Halifax et St-John. N. B.

<i>Virginian</i>	14	Février	1908
<i>Grampian</i>	20	—	—
<i>Victorian</i>	28	—	—
<i>Tunisian</i>	5	Mars	—
<i>Virginian</i>	13	—	—
<i>Corsican</i>	19	—	—
<i>Victorian</i>	27	—	—

#### PRIX DE PASSAGE

De Liverpool, 1<sup>re</sup> classe, Fr. 253 et au-dessus, selon le bateau et la cabine.

Paris à Liverpool, 1<sup>re</sup> classe, Fr. 84.60; Mixte, Fr. 74.20; 2<sup>e</sup> classe, Fr. 60.95.

Deuxième Classe, depuis PARIS Fr. 213 et au-dessus, selon le bateau et la cabine.

Halifax à Montréal, 1<sup>re</sup> classe, Fr. 40; 2<sup>e</sup> classe, Fr. 29.

S'adresser pour passage, frêt et tous renseignements :

**J.-M. CURRIE & C<sup>o</sup>**, 36, rue d'Hauteville et 10, rue Auber, PARIS, et 2, rue Pléuvry, HAVRE  
**PITT & SCOTT**, 47, rue Cambon, PARIS

HERNU, PERON & C<sup>o</sup>, 61, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>), Agents de :

## LIGNES DOMINION ET DU CANADIAN PACIFIC Ry SERVICES DE LIVERPOOL AU CANADA

#### PROCHAINS DÉPARTS

13	Février	<i>Vancouver.</i>
21	—	<i>Empress of Ireland.</i>
26	—	<i>Lake Champlain.</i>
27	—	<i>Canada.</i>
6	Mars	<i>Empress of Britain.</i>

#### PRIX de PARIS à HALIFAX ou St-JOHN :

1<sup>re</sup> Classe : Depuis 312 francs.

2<sup>e</sup> Classe : Depuis 228 francs.

HERNU, PÉRON & C<sup>o</sup> délivrent des billets en toutes classes par :

Compagnie Générale Transatlantique, Havre-New-York.

Compagnie Hollando-Américaine, Boulogne-New-York.

Compagnie Hambourgeoise-Américaine, Boulogne et Cherbourg-New-York.

American Line, Cherbourg-New-York.

American Line, Liverpool-Philadelphie.

Cunard & White Star Lines, Liverpool-New-York et Boston.

North German Lloyd, Cherbourg-New-York.

Leyland Line, Liverpool-Boston et toutes Compagnies en général aux prix officiels des Compagnies.

### SERVICE FRANCO-CANADIEN “ALLAN” du HAVRE à HALIFAX

2<sup>me</sup> Classe : 225 fr. du Havre à Québec ou Montréal.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Billets pour tout l'intérieur du Canada, les Etats-Unis. Voyages au Japon, en Chine et en Australie, et autour du du Monde, via Vancouver. — Excursions.

### TRANSPORTS DE BAGAGES, PETITS COLIS & MARCHANDISES POUR TOUTES LES PARTIES DU MONDE AUX CONDITIONS LES PLUS RÉDUITES — PRIX SUR DEMANDE

COLONISATION DU CANADA, CONCESSIONS GRATUITES DE 64 HECTARES DE TERRAIN

Pour tous renseignements, dates des départs, prix des passages, et billets pour toutes destinations et par toutes Compagnies, brochures et cartes gratuites

S'adresser aux Agents : **HERNU, PÉRON & C<sup>o</sup>** Agents d'émigration autorisés par le gouvernement français.

61, Boulevard Haussmann (près la gare Saint-Lazare, en face la rue de Rome), PARIS (8<sup>e</sup>)

MAISONS AU HAVRE — ROUEN — MARSEILLE — BOULOGNE-SUR-MER — MAZAMET — ANVERS — LONDRES — OLKESTONE